

Le 10 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

COMPTE-RENDU DU CCAS DU 4 SEPTEMBRE 2018

L'an 2018, le 4 septembre à 20h30, le conseil d'administration du CCAS de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESFOUX Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par voie postale et courriel aux membres du conseil d'administration le 30 août 2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 août 2018.

Présents : M. Daniel DESFOUX, Président, Mme Catherine AZE, M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON, M. Jean-Luc LETISSE

Absent(s) excusé(s) : Mme Claudie DUCHESNE donne pouvoir à Jean-Luc LETISSE, M. Jean-Claude FORTIER donne pouvoir à Daniel DESFOUX, M. Jean-Claude MAGNE

A été nommée secrétaire : M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON

L'ordre du jour était le suivant :

- | | |
|--|---|
| 1. Désignation du secrétaire de séance | 1 |
| 2. Approbation du PV du 9 avril 2018 | 2 |
| 3. Examen d'une demande d'aide à caractère social | 2 |
| 4. Vente de cartes postales au profit du budget CCAS | 2 |
| 5. Adhésion à MANDARINE – Association d'assurés de Complémentaires santé | 3 |
| 6. Informations diverses | 3 |

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président expose que le Conseil d'administration du CCAS doit désigner son secrétaire de séance.

Le conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De nommer M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON secrétaire de séance.

La présente délibération est votée à l'unanimité.

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 6 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

2. Approbation du PV du 9 avril 2018

Monsieur le Président propose au vote l'approbation du procès-verbal du 9 avril 2018 et demande s'il y a des remarques.

Les membres du Conseil d'administration souhaiteraient préciser au point 8 le tarif de la sortie à Provins notamment la prise en charge des frais de transport par le CCAS pour un montant de 555 €, cette somme représente le coût pour un bus de 28 places.

La présente délibération est votée à l'unanimité.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 6 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

3. Examen d'une demande d'aide à caractère social

M. le Président présente aux membres du Conseil d'administration une demande d'aide à caractère social.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du CCAS vote l'aide exceptionnelle.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018

La présente délibération est votée à l'unanimité

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 6 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

4. Vente de cartes postales au profit du budget CCAS

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration de mettre en vente des cartes postales au profit du budget du CCAS.

La commune de Butry-sur-Oise n'a pas connu de vente de cartes postales depuis plus de 25 ans. Or, depuis le concours organisé par la mairie de Butry-sur-Oise en 2017, la carte postale qui a recueilli le plus de suffrages a été éditée par la commune et distribuée gratuitement à l'ensemble des administrés.

Le projet présenté aux membres du CCAS est de proposer à la vente les 3 modèles de cartes postales lauréates du concours pour un coût de duplication de 192,00 € HT.

La vente s'effectuerait en mairie de Butry-sur-Oise et au bureau de poste auprès des agents communaux. Le prix de vente serait de 1 €. Les bénéfices de cette vente seraient reversés sur le budget du CCAS. Le nombre de cartes postales serait de 300 exemplaires par modèle soit 900 cartes proposées à la vente au total.

Cette opération a pour objet de promouvoir la commune autour d'un document qui entre dans l'histoire de Butry-sur-Oise. Ce support de communication a pour objectif de donner aux butryots un souvenir qui traverse les époques malgré l'ère du numérique.

Cette proposition a été présentée à M. le Trésorier de L'Isle-Adam qui a émis un avis favorable, précisant que l'encaissement du produit de la vente devra être réalisé par la régie du CCAS. L'arrêté de régie modificatif qui sera pris par le maire devra prévoir la vente de cartes postales et nommer mandataires les agents communaux réalisant la vente (y compris l'agent communal affecté à l'Agence Postale Communale).

Vu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du CCAS fixe le tarif de la vente de cartes postales à 1 € l'unité. L'achat des cartes sera prévu au Budget du CCAS.

M. le Maire est chargé de prendre un arrêté modificatif de la régie de recette du CCAS et de nommer des mandataires ;

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 6 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

5.

5. Adhésion à MANDARINE – Association d'assurés de Complémentaires santé

Madame Catherine AZE, Adjointe au maire chargée des affaires sociales, expose :

Les membres du Conseil du CCAS remercient le Conseil des sages de Butry-sur-Oise pour la présentation des travaux réalisés et pour l'investissement dans la recherche de solutions de complémentaire santé qui pourrait être proposées aux butryots qui le souhaitent.

Cette information n'a pas donné lieu à vote.

Les administrés souhaitant recevoir des informations sur l'association Mandarine pour adhérer à une complémentaire s'ils le souhaitent santé pourront se rendre à la réunion publique organisée le vendredi 21 septembre 2018 à 20h30 en salle du Conseil municipal.

6. Informations diverses

- Réflexion sur la nomination d'un membre du CCAS pour le remplacement de Mme LENGRONNE
- Ateliers informatiques (dates en attente de réception par les services de la mairie)
- Ateliers UFOLEP les mardis de 10h00 à 11h30 salle des fêtes à compter du 18 septembre jusqu'au 4 décembre 2018. Chaque séance accueillera 12 à 15 participants.
- Une exposition « centenaire 14/18 » sera organisée du 3 au 10 novembre 2018 en mairie de Butry-sur-Oise, un vernissage est prévu le samedi 3 novembre à 11h00.
- Une visite du musée de la grande guerre à Meaux est proposée aux butryots le dimanche 4 novembre 2018. Ce déplacement est ouvert et gratuit pour tous les butryots qui le souhaitent, les inscriptions sont à effectuer en mairie dans limite des places disponible (28 places).
- Banquet des seniors le 16 décembre 2018

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h15.

Le Maire

signé

Daniel DESFOUX